

# GÉORISQUES

## Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

38600 Fontaine

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.  
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :  
[georisques.gouv.fr/cgu](https://georisques.gouv.fr/cgu)

## 7 Risques naturels identifiés :



INONDATION

**E<sub>1</sub>** sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

**E<sub>1</sub>** sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

**E<sub>1</sub>** sur ma commune :

MODÉRÉ



MOUVEMENTS DE TERRAIN

**E<sub>1</sub>** sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES  
ARGILES

**E<sub>1</sub>** sur ma commune :

MODÉRÉ



FEU DE FORÊT

**E<sub>1</sub>** sur ma commune :

EXISTANT



RADON

**E<sub>1</sub>** sur ma commune :

MODÉRÉ

## 5 Risques technologiques identifiés :



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES  
CLASSÉES (ICPE)

**E<sub>1</sub>** sur ma commune :

CONCERNÉ



CANALISATIONS DE TRANSPORT  
DE MATIÈRES DANGEREUSES

**E<sub>1</sub>** sur ma commune :

CONCERNÉ



NUCLÉAIRE

 sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

 sur ma commune :

CONCERNÉ



RUPTURE DE BARRAGE

 sur ma commune :

CONCERNÉ

# Risque d'inondation sur Fontaine

## Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

### Les types de risques d'inondation sur ma commune

- Par une crue à débordement lent de cours d'eau  
On parle de « crue lente de plaine » lorsqu'un fleuve ou une rivière sort lentement de son lit et envahit les terrains alentours. Il s'agit d'inondations relativement longues, qui peuvent persister plusieurs jours, voire semaines.
- Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau  
Crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau: Une crue dite « éclair », se caractérise par une montée des eaux rapide, qui s'accompagne d'un courant très puissant et dangereux, pouvant charrier des éléments solides (sable, galets, etc).
- Par ruissellement et coulée de boue  
L'inondation par ruissellement se produit lorsque les eaux de pluie ne peuvent pas ou plus s'infiltrer dans le sol. En ville, ces eaux de pluies peuvent saturer rapidement les réseaux d'évacuation et emprunter alors les rues en créant des courants dangereux. En milieu rural, le ruissellement peut se transformer en coulée de boue.
- Par remontées de nappes naturelles  
En cas de précipitations de longue durée, le niveau de la nappe phréatique, excessivement chargée, peut remonter à la surface du sol, et inonder les zones alentours.



 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

### Informations détaillées :



#### **PPRN : PPRI DRAC AVAL**

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRI DRAC AVAL a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 14/02/2019

Date d'approbation : 17/07/2023

Le PPR couvre les aléas suivant :

#### **Inondation**

**Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau**

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :

- 02 : Prescriptions

- 03 : Interdiction

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

# Risque d'inondation sur Fontaine



## PPRN : Rév. PPR - Fontaine

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé Rév. PPR - Fontaine a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 22/03/2006

Date d'approbation : 26/09/2006

Le PPR couvre les aléas suivant :

### Inondation

[Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau](#)

[Par ruissellement et coulée de boue](#)

[Par remontées de nappes naturelles](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Ce PPR couvre également les aléas suivants :

- Mouvements de terrain

Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :

- 02 : Prescriptions

- 03 : Interdiction

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



## TRI : Grenoble Voiron

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 69DREAL20130006



## AZI : Atlas des zones inondables du Drac et de la Romanche

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.



## DDRM : DDRM38

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

### Inondation

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

[Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau](#)

[Par ruissellement et coulée de boue](#)

[Par remontées de nappes naturelles](#)

## 3 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9600421A	Inondations et/ou Coulées de Boue	07/06/1996	17/10/1996
NOR19861211	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/08/1986	09/01/1987
NOR19821118	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

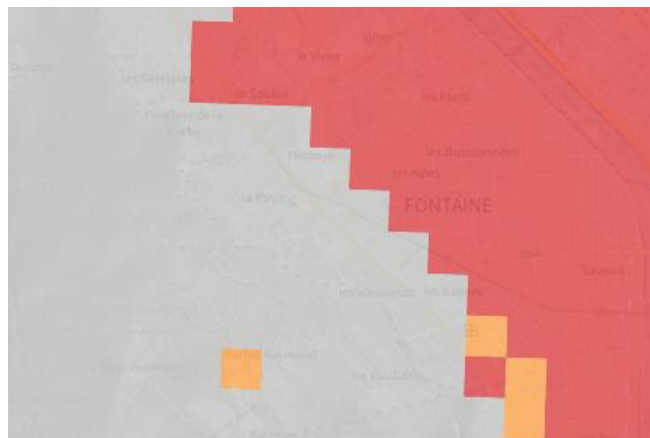
# Risque d'inondation sur Fontaine

# Risque de remontées de nappe sur Fontaine

 Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

## Informations détaillées :



### REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FAIBLE



# Risque de mouvements de terrain sur Fontaine

## Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

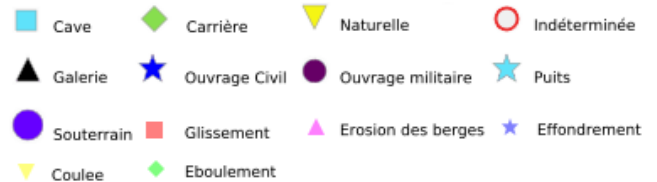
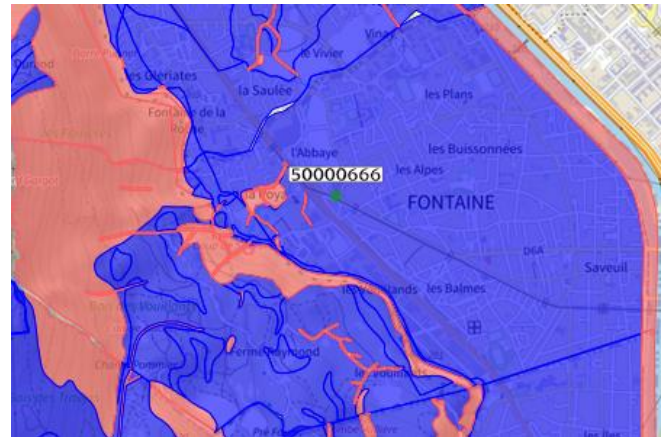
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

### Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines) : Cavités souterraines formées naturellement, générant des vides dont les toits sont susceptibles de rompre subitement
- Eboulements ou chutes de pierres et de blocs.  
Action de l'érosion, des conditions météorologiques et des systèmes racinaires sur les flancs rocheux, entraînant le détachement de pierres et blocs.
- Glissements de terrain.  
Mouvements plus ou moins lents d'un sol en pente qui se détache. Ils ont lieu selon la nature du sol, l'inclinaison de la pente et les intempéries



### Informations détaillées :



#### PPRN : Rév. PPR - Fontaine

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé Rév. PPR - Fontaine a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 22/03/2006

Date d'approbation : 26/09/2006

Le PPR couvre les aléas suivant :

#### Mouvement de terrain

[Affaissements et effondrements d'origine naturelle \(cavités souterraines\)](#)

[Eboulement ou chutes de pierres et de blocs](#)

[Glissement de terrain](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Ce PPR couvre également les aléas suivants :

- Inondation

Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :

- 02 : Prescription

- 03 : Interdiction

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

# Risque de mouvements de terrain sur Fontaine



## DDRM : DDRM38

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

### Mouvement de terrain

Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)

Affaissements et effondrements d'origine naturelle (cavités souterraines)

Eboulement ou chutes de pierres et de blocs

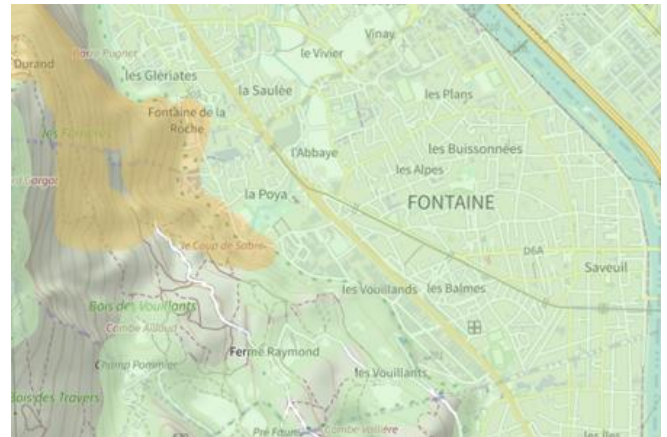
Glissement de terrain

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

# Risque de retrait gonflement des argiles sur Fontaine

## Risque sur la commune MODÉRÉ

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



## Informations détaillées :



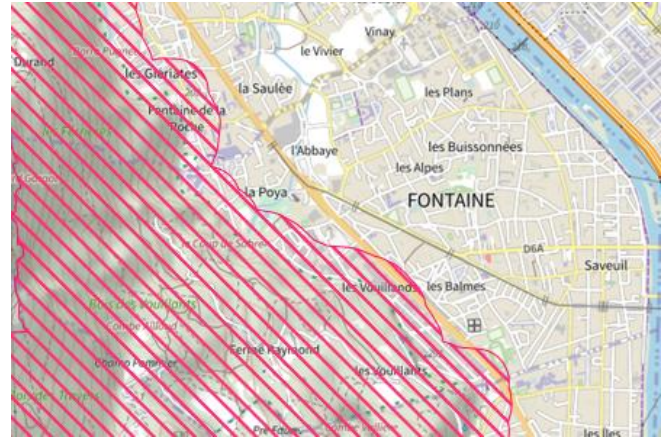
### RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de 2/3.  
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

# Risque de feu de forêt sur Fontaine

## Risque sur la commune **EXISTANT**

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.



## Informations détaillées :



### **OLD : Obligation Légale de Débroussaillage**

Votre commune se situe dans une zone concernée par les obligations légales de débroussaillage (OLD). Il s'agit de débroussailler, à l'intérieur de ce zonage :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée aux OLD sur Géorisques, le site [jedebroussaille.gouv.fr](http://jedebroussaille.gouv.fr) et le site de l'ONF.

Vous pouvez également consulter la fiche informative sur les obligations de débroussaillage.



### **DDRM : DDRM38**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Feu de forêt](#)

# Risque radon sur Fontaine

 Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



## Informations détaillées :



### **RADON : Potentiel radon moyen : recommandations et obligations**

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **2/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

# Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Fontaine

## Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



## Informations détaillées :



### DDRM : **DDRM38**

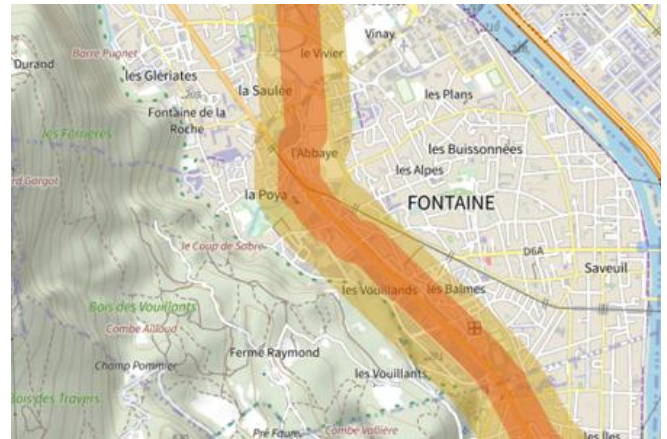
Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Risque industriel  
Effet thermique

# Canalisations de transport de matières dangereuses sur Fontaine

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).














# Risque d'accident nucléaire à proximité sur Fontaine

**Risque sur la commune** **CONCERNÉ**

Les installations nucléaires de base (INB) sont des installations qui, de par leur nature ou en raison de la quantité ou de l'activité des substances radioactives qu'elles contiennent, sont soumises à des dispositions particulières en vue de protéger les personnes et l'environnement.



-  Centrale nucléaire de production d'électricité
-  Centrale nucléaire de production d'électricité avec risque iode
-  Gestion des déchets radioactifs
-  Gestion des déchets radioactifs avec risque iode
-  Cycle du combustible
-  Cycle du combustible avec risque iode
-  Activités de recherche
-  Activités de recherche avec risque iode
-  Installation en démantèlement
-  Installation en démantèlement avec risque iode
-  Autres activités industrielles

## Informations détaillées :



### Campagne iode 2024 et 2025 :

Cette mise à disposition concerne l'ensemble des personnes résidant ou travaillant dans la zone du PPI de l'installation nucléaire, sauf pour les centrales nucléaires EDF où la mise à disposition est limitée à 10km autour de celles-ci. Lien vers le site [santé.fr](http://santé.fr).

Le tableau ci-dessous répertorie les installations nucléaires de base à proximité

1 installation(s) nucléaire(s) à proximité

Nom de l'installation	Commune	Exploitant	Risque iode
Réacteur à haut flux de l'Institut Laue-Langevin (ILL) à	GRENOBLE	Institut Laue Langevin	Oui

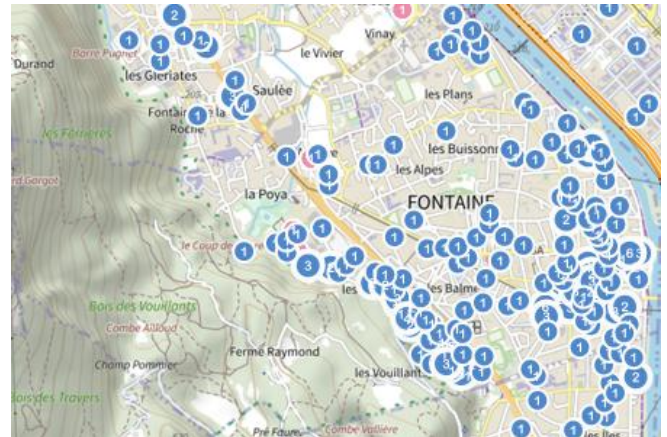
# Risque de pollution des sols sur Fontaine

## Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

### Les types de Pollution des sols sur ma commune

- 1 servitude(s) d'utilité publique sur la commune  
Les servitudes d'utilité publique sont des limitations administratives au droit de propriété et d'usage du sol. Elles entraînent soit des mesures conservatoires et de protection, soit des interdictions, soit des règles particulières d'utilisation ou d'occupation du sol.
- 5 site(s) pollué(s) ou potentiellement pollué(s) sur la commune.  
Le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- 233 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.  
La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.



### Informations détaillées :

**i SUP :**  
 Votre commune contient au moins un sol pollué occasionnant des obligations et des restrictions d'usage. Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 2.  
 Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 3.

# Risque rupture de barrage sur Fontaine

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

La rupture d'un barrage peut être une destruction partielle ou totale de l'ouvrage. Elle a pour conséquence une libération soudaine d'une partie de l'eau retenue et entraîne la formation d'une « vague » (onde de submersion) qui se propage vers l'aval. Celle-ci peut avoir pour conséquence une augmentation très rapide du niveau de l'eau à l'aval avec des effets potentiellement destructeurs.

Géorisques ne possède pas de données cartographiques sur ce risque à ce jour

## Informations détaillées :



### DDRM : **DDRM38**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Rupture de barrage](#)

# Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

2 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
50000665	Chute de blocs / Eboulement	FALAISE DES VOUILLANTS
50000666	Chute de blocs / Eboulement	FALAISE DES VOUILLANTS

## Annexe 2 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

5 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000815001	POMAGALSKI FONTAINE	En cours
SSP000982801	SRP Sud-Est	En cours
SSP001237101	RAYPRINT	En cours
SSP000990901	AS 24	Clôturée
SSP52626901		Clôturée

## Annexe 3 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

233 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4054413	Tôlerie, garage, carrosserie	Indéterminé	
SSP4054412	Travail des métaux, anc. Atelier de	Indéterminé	
SSP4054401	Travail des métaux	Indéterminé	
SSP4054379	Menuiserie avec imprégnation du bois	Indéterminé	
SSP4054027	Garage de réparations automobiles	Indéterminé	
SSP4054026	Dépôt de matériaux avec dépôt de	Indéterminé	
SSP4054025	Menuiserie en aluminium et atelier de	Indéterminé	
SSP4054024	Atelier de menuiserie avec DLI	Indéterminé	
SSP4054023	Atelier de réparations automobiles	Indéterminé	
SSP4054021	Travail du bois	Indéterminé	
SSP4054013	Atelier de découpage des métaux avec	Indéterminé	
SSP4054012	Teinturerie de peaux, anc. Mégisserie	Indéterminé	
SSP4053686	Travail des métaux	Indéterminé	
SSP4053667	Garage avec tôlerie	Indéterminé	
SSP4053666	Carrosserie	Indéterminé	
SSP4053646	Travail des métaux	Indéterminé	
SSP4053645	Entreprise de peinture	Indéterminé	
SSP4053644	Entreprise de peinture	Indéterminé	
SSP4053643	Atelier d réparations de moteurs	Indéterminé	
SSP4052827	Agence PANHARD avec entretien de	Indéterminé	
SSP4052826	Atelier de mécanique auto	Indéterminé	
SSP4052825	Garage et carrosserie, anc. Fabrique de	Indéterminé	
SSP4052824	Garage, tôlerie et peinture	Indéterminé	
SSP4052823	Carrosserie, anc. Vernissage de skis	Indéterminé	
SSP4052703	Entretien avec soudure et carrosserie et	Indéterminé	
SSP4052702	Atelier de serrurerie	Indéterminé	
SSP4052701	Atelier Electro mécanique	Indéterminé	
SSP4052700	Atelier de sérigraphie	Indéterminé	
SSP4052699	Atelier de nettoyage à sec	Indéterminé	
SSP4052698	Imprimerie	Indéterminé	
SSP4052627	Atelier de tôlerie, chaudronnerie avec	Indéterminé	
SSP4052626	Dépôt de meubles avec imprégnation du	Indéterminé	
SSP4052625	Carrosserie avec travail des métaux	Indéterminé	
SSP4052624	Garage	Indéterminé	
SSP4052623	Carrière SDE	Indéterminé	
SSP4052622	Carrosserie, peinture, entretien de	En arrêt	
SSP4052621	Fusion du plomb	Indéterminé	
SSP4052620	Pressing blanchisserie	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4052619	Atelier d'électricité auto	Indéterminé	
SSP4052618	Garage avec carrosserie	Indéterminé	
SSP4052617	Serrurerie, menuiserie métallique,	En arrêt	
SSP4052616	Chaudronnerie tôlerie serrurerie et	Indéterminé	
SSP4052615	Chaudronnerie	Indéterminé	
SSP4052614	Atelier de travail des métaux et	Indéterminé	
SSP4052613	Garage automobile avec mécanique et	Indéterminé	
SSP4052612	Travail des métaux, peinture et	Indéterminé	
SSP4052611	Serrurerie chaudronnerie et peinture	Indéterminé	
SSP4052610	Atelier de travail des métaux et de	Indéterminé	
SSP4052609	Carrosserie avec peinture	Indéterminé	
SSP4052608	Mécanique générale, soudure et	Indéterminé	
SSP4052607	Peinture industrielle	Indéterminé	
SSP4052606	Serrurerie	Indéterminé	
SSP4052605	Travail des métaux avec entretien	Indéterminé	
SSP4052604	Droguerie avec DLI de mazout	Indéterminé	
SSP4052603	Garage avec tôlerie et peinture	Indéterminé	
SSP4052602	Fabrication de javel, lessive, savons	Indéterminé	
SSP4052601	Mégisserie, tannerie et dépôt de peaux	Indéterminé	
SSP4052600	Garage avec entrepôt de ferrailles	Indéterminé	
SSP4052599	Teinture de peaux	Indéterminé	
SSP4052598	Travail des métaux	Indéterminé	
SSP4052597	Peinture industrielle	Indéterminé	
SSP4052596	Chaudronnerie	Indéterminé	
SSP4052595	Garage auto	Indéterminé	
SSP4052593	Constructions métalliques et application	Indéterminé	
SSP4052592	Atelier de construction mécanique et	Indéterminé	
SSP4052591	Blanchisserie dégraissage avec DLI	Indéterminé	
SSP4052590	Chaudronnerie, générateur d'acétylène,	Indéterminé	
SSP4052589	Station service	Indéterminé	
SSP4052588	Garage avec atelier de réparations	Indéterminé	
SSP4052587	Travail des métaux, forge et générateur	Indéterminé	
SSP4052586	Chaudronnerie, tôlerie et serrurerie	Indéterminé	
SSP4052585	Travail des métaux, serrurerie, tôlerie et	Indéterminé	
SSP4052584	Travail des métaux et décolletage	Indéterminé	
SSP4052583	Travail des métaux	Indéterminé	
SSP4052582	Travail des métaux, application de vernis	Indéterminé	
SSP4052581	Travail des métaux	Indéterminé	
SSP4052580	Chaudronnerie et tôlerie	Indéterminé	
SSP4052579	Chaudronnerie	Indéterminé	
SSP4052578	Garage automobile	Indéterminé	
SSP4052577	Réparation de véhicules autos avec	Indéterminé	
SSP4052574	Garage, anc. Fonderie	Indéterminé	
SSP4052573	Dépôt de ferrailles et de plastiques, anc.	En arrêt	
SSP4052512	Garage	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4052511	"Garage de Savoie"	Indéterminé	
SSP4052510	Serrurerie avec application de peinture	Indéterminé	
SSP4052509	Travail et traitement des métaux, anc.	Indéterminé	
SSP4052508	DLI	Indéterminé	
SSP4052507	Atelier de constructions mécaniques,	Indéterminé	
SSP4052506	Garage et carrosserie	Indéterminé	
SSP4052505	Garage avec station-service, anc. Garage	Indéterminé	
SSP4052504	Station-service TOTAL "Relais des	Indéterminé	
SSP4052503	Station-service	En arrêt	
SSP4052502	Station-service du centre commercial	Indéterminé	
SSP4052501	Construction de téléskis et télésièges	Indéterminé	
SSP4052500	Carrosserie-peinture	Indéterminé	
SSP4052499	Station-service	Indéterminé	
SSP4052498	"Dauphiné Garage" avec carrosserie	Indéterminé	
SSP4052497	Garage avec application de peinture,	Indéterminé	
SSP4052494	Garage automobile	Indéterminé	
SSP4052493	"Garage Bel'Alpes" avec desserte	Indéterminé	
SSP4052492	Station-service "Relais du Saveuil"	Indéterminé	
SSP4052490	Pressing	Indéterminé	
SSP4052489	Garage, anc. "Garage BOUCHET"	Indéterminé	
SSP4052488	Atelier de peinture d'éléments	Indéterminé	
SSP4052487	Atelier de réparation et DLI	Indéterminé	
SSP4052486	Garage	Indéterminé	
SSP4052485	Atelier de mécanique et distribution de	Indéterminé	
SSP4052484	DLI	Indéterminé	
SSP4052483	Fonderie de bronze, d'aluminium et de	Indéterminé	
SSP4052319	Décapage du bois et des métaux (par	Indéterminé	
SSP4052318	Réparations automobiles	Indéterminé	
SSP4052317	Atelier d'ébénisterie avec application de	Indéterminé	
SSP4052316	Carrosserie automobile	En arrêt	
SSP4052315	Chaudronnerie, tôlerie et application de	Indéterminé	
SSP4052314	DLI	Indéterminé	
SSP4052177	Station de transit de déchets industriels	Indéterminé	
SSP4052078	Réparations autos, carrosserie et	Indéterminé	
SSP4052066	Constructions métalliques	En arrêt	
SSP4052026	Garage avec atelier de réparations	Indéterminé	
SSP4052025	Atelier de travail du bois avec	Indéterminé	
SSP4052021	Fabrique de semelles	En arrêt	
SSP4052017	Maroquinerie avec DLI, transformation	Indéterminé	
SSP4051991	Réparations et desserte de carburant,	Indéterminé	
SSP4051990	Garage automobile, anc. ?	Indéterminé	
SSP4051989	Concessionnaire FIAT, anc. Garage avec	Indéterminé	
SSP4051988	Station service et vente et réparation de	Indéterminé	
SSP4051987	Garage avec atelier de réparation et	Indéterminé	
SSP4051986	Fabrication de matériel de voirie et de	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4051985	Reconstruction de machines-outils et de	Indéterminé	
SSP4051984	Desserte de carburants, anc.	Indéterminé	
SSP4051983	Travail des métaux	Indéterminé	
SSP4051982	Station service	Indéterminé	
SSP4051981	Garage avec atelier de réparations	Indéterminé	
SSP4051980	Fabrication d'appareillages électriques	Indéterminé	
SSP4051979	Atelier de travail mécanique du charbon	Indéterminé	
SSP4051973	Atelier de fabrication de remonte-	Indéterminé	
SSP4051972	Station service	Indéterminé	
SSP4051971	Garage avec desserte de carburant	Indéterminé	
SSP4051970	Atelier de travail des métaux	Indéterminé	
SSP4051969	Garage avec station-service	Indéterminé	
SSP4051968	Atelier de réparations auto, anc. Station	Indéterminé	
SSP4051964	Travail des métaux, anc. Garage avec	Indéterminé	
SSP4051963	Casse auto, anc. Garage auto	Indéterminé	
SSP4051962	Garage avec DLI, anc. Chaudronnerie et	Indéterminé	
SSP4051961	Fabrication d'objet en plastiques, anc.	Indéterminé	
SSP4051960	Traitement électrolytiques des métaux;	En arrêt	
SSP4051959	Garage avec desserte de carburant,	Indéterminé	
SSP4051958	Travail et traitement des bois avec DLI	Indéterminé	
SSP4051931	Chaudronnerie et travail des métaux	Indéterminé	
SSP4051680	Dépôt d'hydrocarbures et débit	Indéterminé	
SSP4051679	Tôlerie, réparation automobile	Indéterminé	
SSP4051677	Méjisserie	Indéterminé	
SSP4051675	Tôlerie, peinture, atelier de cablage	Indéterminé	
SSP4051673	Forge et stockage de produits chimiques	Indéterminé	
SSP4051671	Dépôt de peaux et de cuirs verts	Indéterminé	
SSP4051669	Fabrication de pièces d'appareillages	Indéterminé	
SSP4051667	Métallurgie des poudres et production	Indéterminé	
SSP4051665	Vernissage de ski	Indéterminé	
SSP4051663	Teinturerie de peaux	Indéterminé	
SSP4050656	Serrurerie industrielle	Indéterminé	
SSP4050655	Atelier de serrurerie et chaudronnerie	Indéterminé	
SSP4050654	Atelier de réparation mécanique	Indéterminé	
SSP4050653	Pressing	Indéterminé	
SSP4050652	Chaudronnerie et tôlerie avec	Indéterminé	
SSP4050651	Tôlerie et travail des métaux	Indéterminé	
SSP4050650	Desserte d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP4050649	Atelier d'entretien de véhicules	Indéterminé	
SSP4050648	Tôlerie avec peinture	Indéterminé	
SSP4050647	Atelier de mécanique générale et travail	Indéterminé	
SSP4050646	Garage auto	Indéterminé	
SSP4050645	Garage avec atelier de réparations	Indéterminé	
SSP4050644	Travail des métaux	Indéterminé	
SSP4050643	Fabrication de machines par électrolyse	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4050367	DLI	Indéterminé	
SSP4050366	DLI	En arrêt	
SSP4050335	Transformation des métaux	En arrêt	
SSP4050311	Laboratoire d'analyses chimiques	Indéterminé	
SSP4050310	Fonderie	Indéterminé	
SSP4050305	Serrurerie, anc. "Garage des Vouillants"	Indéterminé	
SSP4050304	Travail des métaux	Indéterminé	
SSP4050255	Constructions mécaniques avec DLI	Indéterminé	
SSP4050254	Usine de constructions mécaniques et	Indéterminé	
SSP4050253	Fabrication de savons	En arrêt	
SSP4050252	Atelier de travail des métaux	Indéterminé	
SSP4050247	Fabrication de colles et vernis	Indéterminé	
SSP4050246	Traitement de surface des métaux, anc.	Indéterminé	
SSP4050242	Vente de cuisines avec application de	Indéterminé	
SSP4050241	Atelier d'ébénisterie avec application de	Indéterminé	
SSP4050238	Fabrication de colles et détergents	En arrêt	
SSP4049856	Station de transit de déchets industriels	Indéterminé	
SSP4049854	Chaudronnerie	Indéterminé	
SSP4049851	Travail des métaux et tôlerie, anc.	Indéterminé	
SSP4049850	Forge	En arrêt	
SSP4049849	Industrie de mécanique et serrurerie	Indéterminé	
SSP4049848	Imprégnation du bois	Indéterminé	
SSP4049846	Garage, entretien de véhicules avec	Indéterminé	
SSP4049844	Teinturerie	Indéterminé	
SSP4049842	Pressing	Indéterminé	
SSP4049840	Garage avec DLI	Indéterminé	
SSP4049838	Chaudronnerie, serrurerie, outillage,	Indéterminé	
SSP4049836	"Dynamic Garage" (garage et	Indéterminé	
SSP4049834	Travail des métaux	Indéterminé	
SSP4049832	Générateur d'acétylène avec	Indéterminé	
SSP4049830	Tannerie et corroierie	Indéterminé	
SSP4049828	Mégisserie	Indéterminé	
SSP4049827	Mégisserie	Indéterminé	
SSP4049824	Mégisserie	Indéterminé	
SSP4049822	Atelier de mécanique avec serrurerie et	Indéterminé	
SSP4049820	DLI, anc. Atelier de constructions et	Indéterminé	
SSP4049818	Atelier de chaudronnerie avec serrurerie	Indéterminé	
SSP4049816	Garage automobile avec station service	Indéterminé	
SSP4049813	Mégisserie	Indéterminé	
SSP4049812	Mégisserie	Indéterminé	
SSP4049810	Mégisserie	Indéterminé	
SSP4049808	Fabrique de produits chimiques	Indéterminé	
SSP4049805	Vente et essai de produits de traitement	Indéterminé	
SSP4049804	Serrurerie	Indéterminé	
SSP4049802	Fonderie	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4049801	Tannerie	Indéterminé	
SSP4049800	Usine de traitement du suif avec DLI	En arrêt	
SSP4049798	Atelier de dégraissage	Indéterminé	
SSP4049796	Mégisserie	Indéterminé	
SSP4049766	Garage et mécanique automobile	Indéterminé	
SSP4049157	Bobinage de matériels électriques et	Indéterminé	
SSP4048642	Fabrication de carrosserie de voitures en	Indéterminé	
SSP4048399	Atelier de travail des métaux, anc.	Indéterminé	
SSP4048398	Garage	Indéterminé	
SSP4048278	Fabrique de colles, vernis et détergents,	Indéterminé	
SSP4048277	Construction électro mécanique,	Indéterminé	
SSP4048276	Fonderie d'aluminium, anc. Travail des	En arrêt	
SSP4048275	Atelier de presse à emboutir	En arrêt	
SSP4048274	Atelier de constructions électro-	Indéterminé	
SSP535012	MAIRIE DE FONTAINE	En arrêt	





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



QUE FAIRE  
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

# INONDATION ?

## Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les **dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



## Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

## Pendant toute la durée de l'inondation



**NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



QUE FAIRE  
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

# SÉISME ?

## Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



## Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



## Après les secousses



**SORTEZ DU BÂTIMENT**, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



**ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES** et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



QUE FAIRE  
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

# ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



**RESTEZ À L'ÉCOUTE**  
des consignes des autorités



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER**  
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**,  
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**NE FUMEZ PAS**,  
évités toute flamme ou étincelle



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



QUE FAIRE  
EN CAS D'...

Un accident nucléaire peut exposer la population et l'environnement à la radioactivité, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

# ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

Si vous vivez à moins de 20 km d'une centrale nucléaire :

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par la préfecture et l'exploitant, elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **RETIREZ VOS COMPRIMÉS d'iode** dans les pharmacies partenaires sur présentation d'un justificatif de domicile
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** avec les objets et articles essentiels

Alerte



3 x 1mn 41 s

Fin d'alerte



30 s

En cas d'accident nucléaire, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation
- **NE TOUCHEZ PAS AUX OBJETS** qui se trouvent à l'extérieur, notamment les véhicules
- **SI VOUS ÊTES DANS UN VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible. Un véhicule n'est pas une bonne protection
- **S'IL PLEUT**, laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **PRENEZ DE L'IODE**, uniquement sur instruction du préfet, et sauf contre-indication médicale. Si vous n'avez pas de comprimé d'iode au moment de l'accident, une distribution d'urgence est organisée dans les lieux collectifs définis par le préfet



Pendant toute la durée de l'alerte



**RESTEZ À L'ÉCOUTE**  
des consignes des autorités  
(sur la prise d'iode, notamment)



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER**  
afin de laisser les réseaux disponibles  
pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**,  
n'évacuez votre domicile  
que sur ordre des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



QUE FAIRE  
EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

# FEU DE FORÊT ?

## Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes



## En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



## En attendant les secours



**RESTEZ À L'ÉCOUTE**  
des consignes des autorités



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER**  
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**,  
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**

**POUR EN SAVOIR PLUS :** [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)



## Fiche d'information sur les obligations de débroussaillage

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillage (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillage autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.



Terrain respectant les obligations de débroussaillage, source : ONF.

Le débroussaillage consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres<sup>1</sup> autour de son habitation, à **réduire la quantité de végétaux** et à **créer des discontinuités** dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les **constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.**

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillage, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

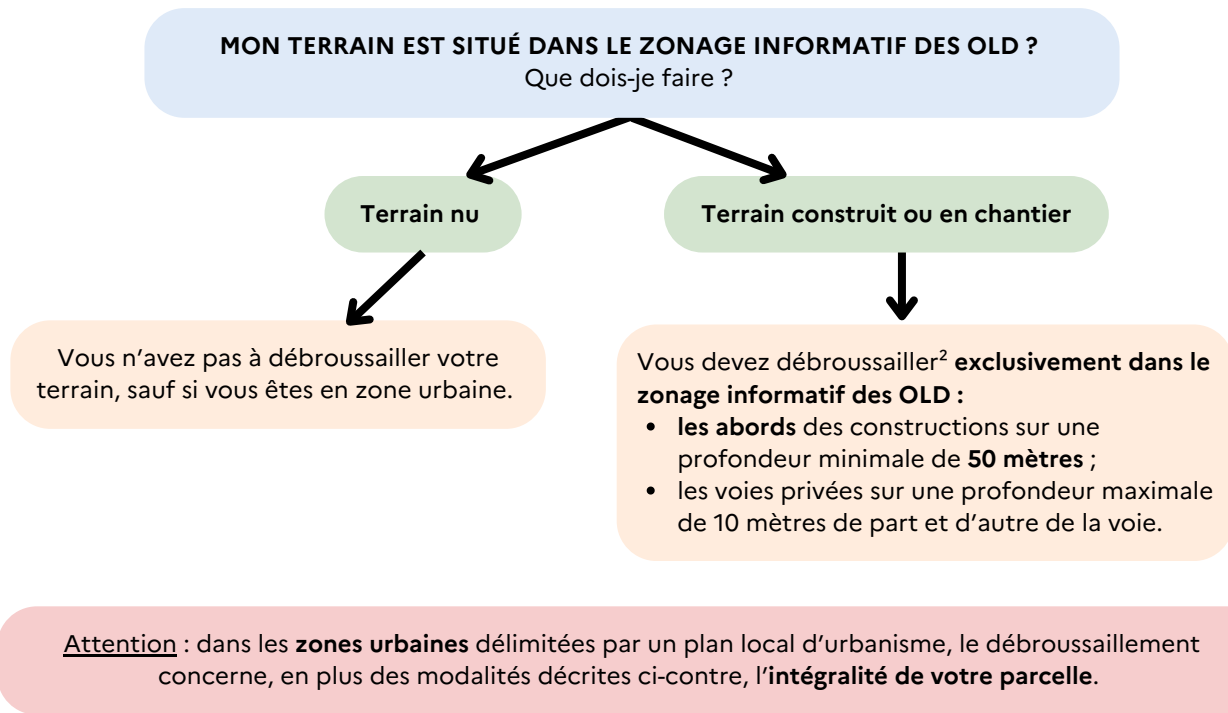
En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives

<sup>1</sup> Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

## QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/OLD-obligations-legales-de-debroussaillement>



### Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques, voies ferrées, etc.) : profondeur de débroussaillement, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

### Qui est concerné par les travaux de débroussaillement ?

**Le propriétaire de la construction est responsable du débroussaillement** autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussaillement si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussaillement liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celles-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussaillement sur une parcelle voisine.**

Dans ce cas :

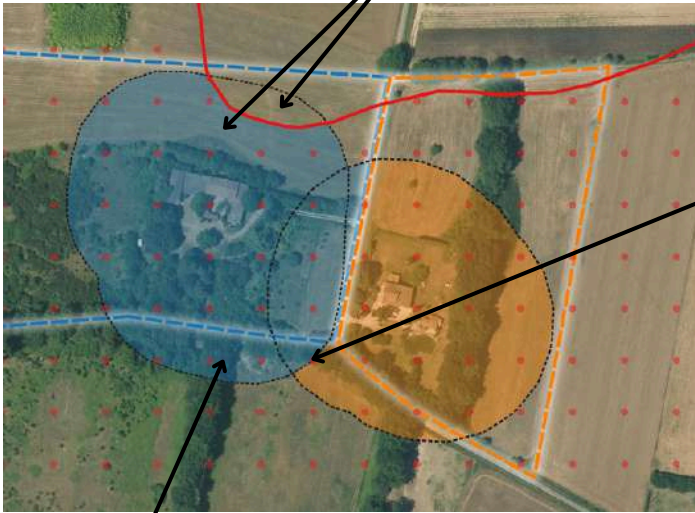
- informez vos voisins de vos obligations de débroussaillement sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser ([modèle de courrier](#)) ;
- vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussaillement qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussaillement leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

<sup>2</sup> Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussaillement.

<sup>3</sup> Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.

## EXEMPLE :







Le propriétaire débroussaille les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.



Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en œuvre incombe en **priorité au propriétaire de la zone de superposition.**

Si la superposition concerne une **parcelle tierce qui ne génère pas d'OLD** elle-même, **chaque propriétaire dont les OLD débordent sur cette parcelle est responsable du débroussaillage des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle.**

-  Zonage informatif des OLD
-  Parcelle propriétaire A
-  OLD qui incombe au propriétaire A
-  Parcelle propriétaire B
-  OLD qui incombe au propriétaire B
-  Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillage doit être réalisé **de manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et peut ainsi déborder sur une parcelle voisine.**

## COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillage sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. **Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !**

Le débroussaillage comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons **d'automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.



### Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

## QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même **en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours**. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m<sup>2</sup> non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte , amende administrative allant jusqu'à 50 €/m<sup>2</sup> pour les zones non débroussaillées , exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.



Maison non débroussaillée, partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13), source : ONF.

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillage :

[Site internet de votre préfecture](#)

[Jedebroussaille.gouv.fr](http://Jedebroussaille.gouv.fr)

[Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques](#)

[Obligations légales de débroussaillage | Géorisques](#)

[Articles L.134-5 à L.134-18 du code forestier](#)



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE,  
DE LA BIODIVERSITÉ,  
DE LA FORÊT, DE LA MER  
ET DE LA PÊCHE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité